



Transparency Awards

Chiffres clés & Palmarès 2026



Laurent ROUYRÈS

Président de Labrador Transparency
et Fondateur des Transparency Awards

Décider demain

L'intelligence artificielle ouvre une nouvelle ère pour l'information d'entreprise. Une ère où la performance ne dépend plus seulement de ce que l'on publie, mais de la manière dont l'information est structurée, comprise et activée.

Car l'IA a une exigence simple : elle déteste le bruit. Elle ne tolère ni l'ambiguïté, ni l'imprécision. Elle révèle une réalité fondamentale : pour être utile et digne de confiance, l'information doit d'abord être pensée pour être comprise.

Dans ce nouveau contexte, le rôle de l'humain est plus essentiel que jamais. C'est à lui de définir le sens, de hiérarchiser les messages et de rendre lisible ce qui doit l'être. L'IA ne remplace pas cette exigence : elle l'amplifie.

Après avoir structuré les critères de Transparence pour la lecture des documents PDF puis numériques, Labrador Transparency engage aujourd'hui une nouvelle étape. Avec l'appui du Comité scientifique, nous définissons les principes d'une information adaptée à la recherche et l'analyse par l'IA.

Car si l'IA introduit une lecture révolutionnaire dont les mécanismes de recherche restent en partie opaques, elle ne remet pas en cause les fondamentaux : clarté, cohérence et fiabilité restent les piliers de la confiance.

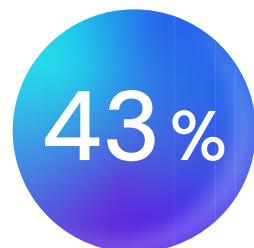
« L'IA ne transforme pas les fondamentaux de l'information : elle en révèle l'exigence absolue de clarté, de structure et de confiance. »

Nous posons aujourd'hui les bases des règles qui permettront demain de garantir la qualité et la fiabilité des réponses produites par l'IA. Ces règles constitueront les prochains critères de Transparence.

Décider demain, c'est structurer aujourd'hui une information capable d'être comprise et utilisée par tous, humains comme machines.

La Transparence en 2026

NIVEAU DE TRANSPARENCE
DU SBF 120



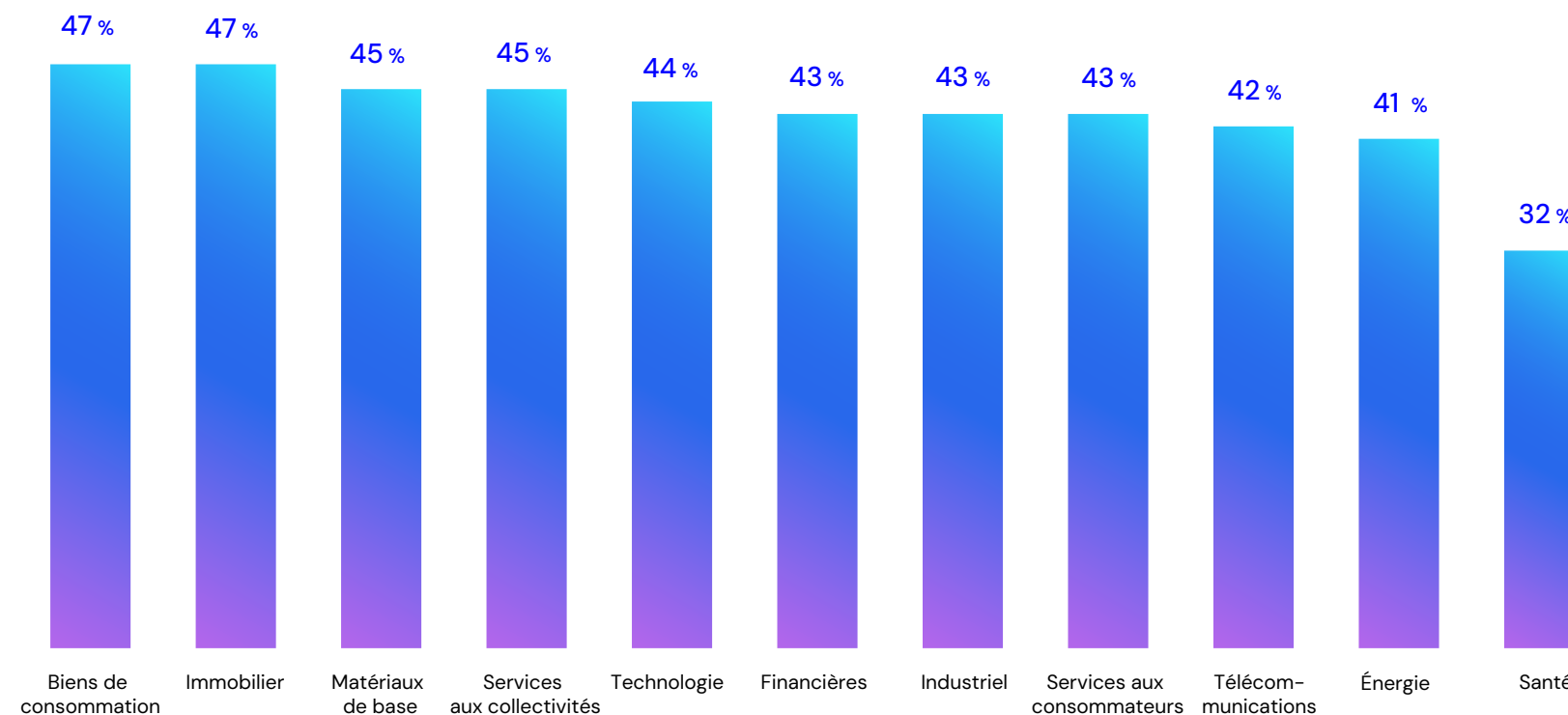
135 sociétés dans le panel

7 supports d'information
analysés

517 critères de Transparence
et de clarté

144 000 données
collectées

NIVEAU DE TRANSPARENCE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ





Les Tendances 2026

En 2026, la note moyenne de Transparence, tous supports confondus, s'établit à 43 %*. On observe une nette progression de la Transparence des supports Finance et ESG, tandis que celle des supports d'Éthique et de Conformité demeure globalement stable.



Document d'enregistrement universel (DEU)

- **Meilleure appropriation de la CSRD** en cette 2^e année d'application, avec des efforts renforcés en matière de lisibilité, clarté et pédagogie.
- Développement des **executive summaries par norme thématique** dans les rapports de durabilité (40 % des sociétés du SBF 120).
- Qualité notable des DEU du panel Hors SBF 120, témoignant d'une **diffusion des bonnes pratiques au-delà des grands émetteurs**.



Portail investisseurs & actionnaires

- Augmentation des **documents interactifs**, notamment *via* des sommaires dynamiques et outils de navigation, mais peu de versions digitales.
- Émergence des **databooks ESG**, regroupant l'ensemble des indicateurs au-delà de la CSRD (21 % des sociétés du SBF 120).



Brochure de convocation

- Faible intégration des **enjeux ESG**.
- Utilisation étendue de **liens interactifs**, mais le recours aux QR codes reste peu répandu.



Éthique

- **Modernisation des Codes d'éthique**, qui deviennent plus interactifs, recourent davantage au format paysage et intègrent des éditoriaux plus incarnés.
- Renforcement de la **dimension pédagogique** des Codes de conduite anticorruption, davantage portés par les dirigeants et fondés sur une approche par les risques.
- Plans de vigilance **moins bien structurés et moins pédagogiques**, entraînant une perte de lisibilité des informations.



Assemblée générale (AG)

- Information globalement **limitée au cadre réglementaire**.

* L'analyse réunit les supports Finance & ESG et Éthique & Conformité, et porte sur des panels différents entre 2025 et 2026. Certaines évolutions observées peuvent ainsi être influencées par ces changements de périmètre.



Les Lauréats 2026

SBF 120 (TOUTES CATÉGORIES) MERCIALYS Les nommés FDJ UNITED • Hermès International • Mercialys	DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL  Les nommés Bureau Veritas • Mercialys • Sopra Steria	PORTAIL INVESTISSEURS ET ACTIONNAIRES sopra steria Les nommés Hermès International • Mercialys • Sopra Steria	BROCHURE DE CONVOCATION  Les nommés Bureau Veritas • Mercialys • Métropole TV (M6) • Veolia	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  Les nommés Accor • Air Liquide • Axa	CODE D'ÉTHIQUE Renault Group Les nommés Carrefour • Renault Group • Verallia
CODE DE CONDUITE ANTICORRUPTION FDJ UNITED Les nommés FDJ UNITED • Rexel • Verallia	PLAN DE VIGILANCE  Les nommés Air Liquide • Hermès International • Michelin	INFORMATION ESG Valeo Les nommés Bureau Veritas • Hermès International • Sopra Steria • Valeo	HORS SBF 120  Les nommés Fnac Darty • Groupe BPCE • La Banque Postale		

Analyse par support

Document d'enregistrement universel

Le niveau de Transparence des DEU du SBF 120 progresse nettement cette année, passant de 38 % à 49 %. Cette amélioration reflète une **appropriation accrue de la CSRD par les émetteurs**, qui se traduit par des contenus plus clairs, mieux structurés et plus pédagogiques.

L'**executive summary** illustre bien cette dynamique : 40 % des sociétés en intègrent, témoignant d'une volonté de rendre le rapport de durabilité plus accessible.

En parallèle, la **présence d'introductions ou de contenus de type rapport intégré** reste stable (57 % vs. 56 % en 2025), confirmant leur rôle clé pour offrir une lecture synthétique de la stratégie, des enjeux et de la performance.

Cette progression globale masque toutefois des **disparités sectorielles** marquées : l'immobilier et les matériaux de base atteignent 53 % de Transparence, contre seulement 37 % pour le secteur de la santé.

NOTE MOYENNE DE TRANSPARENCE SBF 120



57%

DES DEU S'OUVRENT PAR UNE INTRODUCTION OU UN RAPPORT INTÉGRÉ

40%

INCLUENT DES *EXECUTIVE SUMMARIES* DANS LEUR RAPPORT DE DURABILITÉ*

87%

MENTIONNENT DES COMPÉTENCES RSE AU SEIN DU CONSEIL

51%

INTÈGRENT UN GLOSSAIRE DE PLUS DE 30 ENTRÉES

Comment augmenter sa note ?



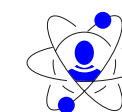
INTRODUIRE LE DEU AVEC UN RAPPORT INTÉGRÉ
POUR OFFRIR DES CLÉS DE LECTURE GLOBALES



INTÉGRER UN *EXECUTIVE SUMMARY* STRUCTURÉ
DE CHAQUE NORME THÉMATIQUE EN OUVERTURE DU RAPPORT DE DURABILITÉ



RECOURIR À UNE COMPLÉMENTARITÉ DES FORMATS
AVEC DES SUPPORTS GRAPHIQUES EN APPUI DU TEXTE POUR DIVERSIFIER L'ACCÈS À L'INFORMATION



ENRICHIR LE CHAPITRE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
EN Y INTÉGRANT UNE PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ET FORMATIONS DES ADMINISTRATEURS, LE PLAN DE SUCCESSION ET LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU CONSEIL

* Calculé sur les sociétés soumises à la réglementation CSRD.

Portail investisseurs & actionnaires

Le niveau de Transparence des sites internet des sociétés du SBF 120 progresse nettement, passant de 32 % à 44 %. Cette amélioration s'inscrit toutefois dans un contexte contrasté, marqué par des **disparités sectorielles** : les secteurs de la technologie, des matériaux de base et des services aux consommateurs atteignent 46 %, tandis que le secteur de la santé reste en retrait à 36 %.

Les sites jouent un rôle croissant de relais de l'information réglementée : 92 % des sociétés publient désormais un **DEU interactif** (vs. 90 % en 2025), même si les versions digitales enrichies restent encore peu développées.

Parallèlement, la pratique du **databook ESG** s'installe progressivement : 21 % des sociétés proposent désormais un espace ou un document dédié regroupant leurs indicateurs.

Enfin, les architectures de site évoluent : la rubrique « Gouvernance » tend à s'élargir pour intégrer des éléments relatifs à la conduite des affaires, tandis que les rubriques RSE abordent de moins en moins ces sujets.

NOTE MOYENNE DE TRANSPARENCE SBF 120



92%

PUBLIENT UNE VERSION
INTERACTIVE DU DEU

84%

POSSÈDENT UN ONGLET
« ASSEMBLÉE GÉNÉRALE »
COMPLET ET À JOUR

ET 94%

UN ONGLET
« DÉVELOPPEMENT
DURABLE OU RSE »

31%

PUBLIENT UNE PAGE FAQ

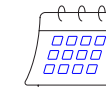
20%

PARTAGENT
UN CALENDRIER AVEC
UN HORIZON SUPÉRIEUR
À 6 MOIS

Comment augmenter sa note ?



**CENTRALISER LES INDICATEURS ESG
DANS UN DATA BOOK**
(PAGE DÉDIÉE OU DOCUMENT ACTUALISÉ CHAQUE ANNÉE)



**PUBLIER UN CALENDRIER
SUR UN HORIZON SUPÉRIEUR À 6 MOIS**
INCLUANT LA DATE DE L'AG N+1



**ASSURER LA MISE À DISPOSITION
EN 2 CLICS DES DOCUMENTS
LES PLUS IMPORTANTS**
DEU, BROCHURE DE CONVOCATION,
COMMUNIQUÉ DE PRESSE
ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ANNUELS

Brochure de convocation

Le niveau de Transparence des Brochures de convocation des sociétés du SBF 120 progresse cette année, passant de 28 % à 37 %. Si cette amélioration est encourageante, plusieurs axes de progrès demeurent.

Sur le volet ESG, les informations restent rares : quelques indicateurs sont parfois présentés, et seuls 9 % abordent leur **stratégie climatique** (vs. 6 % en 2025).

Aucune société ne propose encore de **vote à distance et en direct**. Les informations sur la possibilité de poser des questions en direct à distance sont également très limitées.

44 % des sociétés renvoient vers des informations relatives à l'AG à l'aide de **liens interactifs**, mais le **recours aux QR codes** reste peu répandu.

La **présentation de la politique de rémunération** constitue un autre point d'amélioration : présente dans 87 % des Brochures (vs. 77 % l'an passé), elle est souvent une reprise du DEU, sans réel travail de pédagogie. Seule une société inclut un *executive summary* sur le sujet.

NOTE MOYENNE DE TRANSPARENCE SBF 120



69 PAGES

EN MOYENNE

48 %

INCLUENT
UNE SECTION DÉDIÉE
AUX RÉMUNÉRATIONS
DANS LE SOMMAIRE

11 %

PRÉSENTENT DES
INDICATEURS ESG

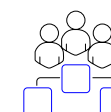
9 %

ET
LEUR STRATÉGIE
CLIMATIQUE

Comment augmenter sa note ?

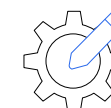


PRÉSENTER DES INDICATEURS ESG,
AINSI QUE LA STRATÉGIE CLIMATIQUE



DÉTAILLER L'INFORMATION SUR LA GOUVERNANCE

ORGANES D'ADMINISTRATION (DONT LES PROFILS COMPLETS DES MEMBRES DU CONSEIL À RENOUVELER OU À NOMMER), RÉMUNÉRATION ET CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES. LA MISE EN PLACE D'UN *EXECUTIVE SUMMARY* SYNTHÉTISANT LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION CONSTITUE UNE BONNE PRATIQUE



EXPLIQUER DE MANIÈRE PÉDAGOGIQUE
LES DIFFÉRENTS MOYENS DE VOTE



FACILITER LA NAVIGATION EN INTÉGRANT DES LIENS INTERACTIFS ET/OU QR CODES

VERS DES DOCUMENTS PERTINENTS, AINSI QUE VERS LA RETRANSMISSION DE L'AG

Assemblée générale

Le niveau de Transparence des AG du SBF 120 progresse cette année, avec une note moyenne qui passe de 31 % à 38 %.

L'**accessibilité des AG aux actifs** reste faible, avec seulement deux sociétés qui proposent une AG à partir de 17h30.

L'effort pédagogique en amont de l'AG apparaît lui aussi comme un axe d'amélioration : seules 6 % des sociétés mettent à disposition sur leur site internet **des vidéos ou documents explicatifs portant sur les principales résolutions soumises au vote**.

À l'inverse, la **stratégie de développement durable** est bien représentée avec 75 % des sociétés qui lui consacrent une partie lors de l'AG (vs. 81 % l'an dernier).

Enfin, la **disponibilité des informations à l'issue de l'AG** progresse sur le *replay* : 83 % des sociétés publient l'enregistrement de l'AG intégrant les questions / réponses dans leur intégralité (vs. 80 % l'an dernier). La publication d'une transcription ou d'un procès-verbal reste en revanche très rare, ne concernant que 5 % des sociétés.

NOTE MOYENNE DE TRANSPARENCE SBF 120



6 %

PRÉSENTENT SUR LEUR SITE INTERNET DES VIDÉOS EXPLICATIVES OU DOCUMENT EXPLICATIFS DES PRINCIPALES RÉOLUTIONS SOUMISES AU VOTE

54 %

CONSACRENT UNE PARTIE À LA STRATÉGIE ET AUX PERSPECTIVES DANS LES SLIDES PRÉSENTÉES À L'AG,

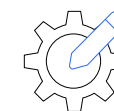
75 %

AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

83 %

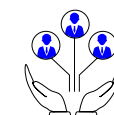
PUBLIENT LE *REPLAY* DE L'AG INTÉGRANT LA SÉQUENCE DES QUESTIONS / RÉPONSES DANS SON INTÉGRALITÉ

Comment augmenter sa note ?



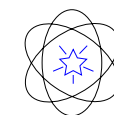
EXPLIQUER LES RÉOLUTIONS SOUMISES AU VOTE

À L'AIDE D'OUTILS PÉDAGOGIQUES, EN AMONT ET PENDANT L'AG



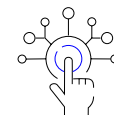
INVITER DES COLLABORATEURS DE LA SOCIÉTÉ À PRENDRE LA PAROLE

POUR INCARNER LA CULTURE D'ENTREPRISE



ALLER AU-DELÀ DU CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR FAIRE DE L'AG UN VÉRITABLE MOMENT DE COMMUNICATION

EN INTÉGRANT LA PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE, DE LA STRATÉGIE CLIMATIQUE ET DES PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ



RENFORCER LA COMMUNICATION À L'ISSUE DE L'AG

EN COMPLÉTANT LE *REPLAY* ET LA RETRANSCRIPTION DES ÉCHANGES PAR DES VIDÉOS OU DES SUPPORTS DÉDIÉS, AFIN DE PROLONGER LA RELATION AVEC LES ACTIONNAIRES

Code d'éthique

Les Codes d'éthique poursuivent leur **modernisation, avec des formats plus interactifs** (52 % vs. 47 % en 2025), un recours accru au format paysage (20 % vs. 17 %) et des **messages plus incarnés** : 82 % des éditoriaux sont désormais rédigés à la première personne par un membre de la Direction (vs. 73 %).

Sur le fond, 77 % des entreprises couvrent les **quatre enjeux clés de l'éthique et de la conformité** : données personnelles, droits humains, environnement et corruption, confirmant une approche désormais bien structurée.

L'intelligence artificielle (IA) reste un sujet émergent mais en progression : sa présence dans les sommaires double (6 % vs. 3 %), témoignant d'une prise de conscience encore limitée. Ce décalage fait écho aux tendances de marché, mises en évidence notamment par le baromètre éthique du Cercle des affaires : 50 % des entreprises utilisent l'IA sans cadre et seulement 23 % disposent d'une politique dédiée. Cette tension se reflète dans les Codes d'éthique, qui commencent progressivement à intégrer ce sujet.

NOTE MOYENNE DE TRANSPARENCE SBF 120



8 %

ONT MIS À JOUR LEUR
CODE EN 2026
VS. 15 % EN 2025

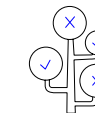
30 PAGES

EN MOYENNE
VS. 29 EN 2025

37 %

DES ENTREPRISES PUBLIENT
LEUR CODE DANS TROIS
AUTRES LANGUES QUE
L'ANGLAIS ET LE FRANÇAIS
VS. 35 % EN 2025

Comment augmenter sa note ?



**PRÉSENTER LE DISPOSITIF D'ALERTE
ET L'ARBRE DE DÉCISION ÉTHIQUE
SOUS FORME D'INFOGRAPHIE**



**PRÉSENTER LA GOUVERNANCE DE L'ÉTHIQUE
AFIN D'ÉCLAIRCIR LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE CHACUN**



**RENOYER VERS LES POLITIQUES
ET PROCÉDURES DU CORPUS ÉTHIQUE
ET COMPLIANCE DE L'ENTREPRISE**
PROCÉDURE D'ALERTE, POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE, ETC.



INTÉGRER 1 SIGNATAIRE

OU LE NOM DU RESPONSABLE ÉTHIQUE ET COMPLIANCE
DU GROUPE

Code de conduite anticorruption

Près de dix ans après la loi Sapin II, les entreprises du SBF 120 **poursuivent leur montée en maturité en matière de prévention de la corruption**, avec un glissement progressif d'une logique de conformité vers une culture d'intégrité et de gestion des risques.

Cette dynamique s'illustre notamment par une présence légèrement accrue d'éditoriaux signés par un membre de la Direction (60 % vs. 59 % en 2025) ainsi que par une progression de ceux rédigés à la première personne (47 % vs. 44 %). Ces évolutions suggèrent une volonté **d'incarner l'engagement de l'organisation en matière de prévention de la corruption** au plus haut niveau.

L'**accès à l'information** est également facilitée : les documents intègrent plus fréquemment un sommaire paginé (65 % vs. 61 %) et mettent davantage en avant, dès le sommaire, les thématiques clés de l'anticorruption — conflits d'intérêts, cadeaux et invitations, trafic d'influence (36 % vs. 30 %).

En parallèle, la **formalisation des fondamentaux progresse nettement** : 56 % des entreprises définissent désormais l'ensemble des notions clés (vs. 42 %), tandis que la référence à la cartographie des risques s'intensifie (35 % vs. 27 %), confirmant une meilleure appropriation de l'approche par les risques.

N.B. : Les chiffres présentés portent uniquement sur les Codes de conduite anticorruption autonomes.

NOTE MOYENNE DE TRANSPARENCE SBF 120



65%

DES CODES DE CONDUITE
ANTICORRUPTION
SONT AUTONOMES
VS. 64 % EN 2025

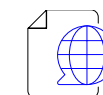
20 PAGES

EN MOYENNE
VS. 19 EN 2025

7%

ONT MIS À JOUR LEUR
CODE EN 2026
VS. 13 % EN 2025

Comment augmenter sa note ?



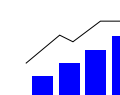
**TRADUIRE LE CODE EN FRANÇAIS
ET EN ANGLAIS, AINSI QUE DANS
AU MOINS TROIS AUTRES LANGUES**

DES PAYS DANS LESQUELS L'ENTREPRISE EST IMPLANTÉE,
ET EN FACILITER L'ACCÈS VIA LE SITE INTERNET



PROPOSER UN FORMAT PAYSAGE

ADAPTÉ À LA LECTURE NUMÉRIQUE



**INTÉGRER 2 INFOGRAPHIES
AU MOINS DANS LE DOCUMENT**

DISPOSITIF D'ALERTE, GOUVERNANCE, ARBRE DE DÉCISION
ÉTHIQUE, DÉFINITIONS DES TERMES CLÉS, ETC.



**MENTIONNER LA DATE DE MISE À JOUR
DE LA DERNIÈRE CARTOGRAPHIE DES RISQUES
DE CORRUPTION**

Plan de vigilance

En 2026, la Transparence du Plan de vigilance recule, mettant en évidence une évolution **contrastée dans un contexte de montée en puissance de la CSRD** qui reconfigure progressivement le reporting extra-financier.

Les **éléments de structuration et de pédagogie** des Plans reculent, notamment l'organisation en six sections clés (33 % vs. 38 %), la présentation de la cartographie des parties prenantes (18 % vs. 24 %), ainsi que le nombre d'infographies (26 % vs. 28 %) et de graphiques (11 % vs. 15 %).

À l'inverse, les entreprises présentent davantage la gouvernance du Plan (74 % vs. 68 % en 2025), le dialogue avec les parties prenantes (53 % vs. 44 %) et les mesures de prévention et d'atténuation des risques (82 % vs. 77 %).

Cette évolution peut traduire un recentrage du Plan de vigilance sur sa fonction première d'**identification et de gestion des risques**.

NOTE MOYENNE DE TRANSPARENCE SBF 120



17%

DES PLANS DE VIGILANCE
SONT AUTONOMES
VS. 18 % EN 2025

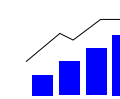
19 PAGES

EN MOYENNE
VS. 24 EN 2025

46%

PRÉSENTENT
LEURS RISQUES
SAILLANTS SOUS FORME
D'INFOGRAPHIE
OU DE TABLEAU
VS. 44 % EN 2025

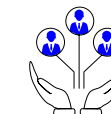
Comment augmenter sa note ?



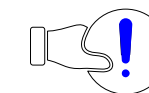
INTÉGRER
AU MOINS **3** GRAPHIQUES
ET **3** INFOGRAPHIES
DANS LE DOCUMENT



INDIQUER LES ZONES GÉOGRAPHIQUES
OÙ L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE PRÉSENTE
DES RISQUES POUR LES DROITS HUMAINS
ET L'ENVIRONNEMENT
ET PRÉCISER LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE
POUR LES LIMITER



MENTIONNER UNE GOUVERNANCE
DES DROITS HUMAINS



INTRODUIRE UN GLOSSAIRE
CONTENANT A MINIMA 10 DÉFINITIONS
DES TERMES CLÉS

Panel étudié

Sociétés SBF 120

Sociétés de droits français de l'indice SBF 120, soit 109 sociétés au 15 avril 2026. Les sociétés de droits étrangers ne sont pas intégrées dans le classement.

ABIVAX	COFACE	GECINA	NANOBIOTIX	SPIE
ACCOR	COVIVIO	GETLINK	NEXANS	TF1
AIR FRANCE-KLM	CRÉDIT AGRICOLE	GROUPE ADP	NEXITY 9	THALES
AIR LIQUIDE 8	DANONE	GTT	OPMOBILITY	TOTALENERGIES
ALSTOM	DASSAULT AVIATION	HERMÈS 2	ORANGE	TP
ALTEN	DASSAULT SYSTÈMES	ICADE 13	PERNOD RICARD	TRIGANO
AMUNDI	DBV TECHNOLOGIES	ID LOGISTICS	PUBLICIS GROUPE	UBISOFT
ARGAN	DERICHEBOURG	IMERYS	RÉMY COINTREAU	UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD
ARKEMA	EDENRED 10	INTERPARFUMS	RENAULT GROUP 4	VALEO
ATOS	EIFFAGE	IPSEN	REXEL 16	VALLOUREC
AXA	ELIOR GROUP	IPSOS	RUBIS 18	VALNEVA
AYVENS	ELIS	JC DECAUX	SAFRAN 11	VEOLIA 15
BIC	EMEIS	KERING	SAINT-GOBAIN	VERALLIA 14
BIOMÉRIEUX	ENGIE	KLÉPIERRE 12	SANOFI	VICAT
BNP PARIBAS	ERAMET	L'ORÉAL	SARTORIUS	VINCI
BOLLORÉ	ESSILORLUXOTTICA	LEGRAND	SCHNEIDER ELECTRIC 7	VIRBAC
BOUYGUES 20	EURAZEO	LISI	SCOR	VIRIDIEN
BUREAU VERITAS 5	EUTELSAT	LVMH	SEB	VIVENDI
CAPGEMINI 19	EXAIL TECHNOLOGIES	MEDINCELL	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	VUSION
CARMILA	EXOSENS	MERCIALYS 1	SODEXO	WENDEL
CARREFOUR	FDJ UNITED 3	MÉTROPOLE TV	SOITEC	WORDLINE
CLARIANE	FORVIA	MICHELIN 17	SOPRA STERIA 6	

Classement Top 20

Sociétés Hors SBF 120

Sociétés cotées dont la capitalisation et le flottant sont les plus importants (hors SBF 120, liste établie en partenariat avec Euronext), et sociétés cotées et non cotées ayant déposé leur candidature jusqu'au 21 mai 2026. Au total, 26 sociétés composent le panel Hors SBF 120.

ADOCIA	LECTRA
ALTAREA	MANITOU GROUP
CHARGEURS	MAUREL ET PROM
COMPAGNIE DES ALPES	MERSEN
EDF 4	OVH 5
FNAC DARTY 3	PEUGEOT INVEST
GENFIT	PLANISWARE
GROUPE BPCE 2	QUADIENT
GROUPE LA POSTE	RAMSAY SANTÉ
IDI	SMCP
INVENTIVA	VOLTALIA
KAUFMAN & BROAD	WAGA ENERGY
LA BANQUE POSTALE 1	WAVESTONE

Classement Top 5



Critères Transparence et Langage Clair 2026

À côté de chaque critère figure le pourcentage des sociétés du SBF 120 qui valident le critère.

Les nouveaux critères 2026 sont indiqués en **en gras**.

Les critères concernant le panel Hors SBF 120 sont indiqués par un rond ○.

Les critères comptant pour le prix « Information ESG » sont indiqués par un triangle △.

Couleur par pilier de la Transparence : ● Accessibilité / ● Disponibilité / ● Précision / ● Comparabilité / ● Clarté

Document d'enregistrement universel

	SBF 120		SBF 120		SBF 120		SBF 120
Critères de Navigation		Critères des Tables de concordance		Critères de Risques		Critères RSE	
○ 1. Existence d'une introduction au document d'au moins 5 pages	57 %	△ 16. Présence de la section « Plan de vigilance » au sommaire du chapitre RSE ou Rapport de durabilité	64 %	○ 34. Présence d'indicateurs clés de performance financiers et extra-financiers dans la présentation des activités ou en introduction du document	48 %	○ 45. Risques : présentation d'une dizaine de catégories et sous catégories de risques et 15 facteurs de risques maximum	53 %
○ 2. Sommaire général en page 2 de couverture avec chapitres et sous-chapitres (2 niveaux)	84 %	△ 17. Rapport de durabilité ou chapitre dédié à l'information extra-financière dans les 4 premiers chapitres du DEU	80 %	35. Liste des informations règlementées publiées au cours des 12 derniers mois ou renvoi précis vers le site internet	54 %	○ 46. Risques : présence d'un élément permettant d'évaluer la criticité nette des risques (échelle de valeur, mention, picto, montant, etc.)	57 %
○ 3. Indication dans le sommaire des éléments constituant le rapport financier annuel (RFA)	50 %	Critères des Tables de concordance		○ 36. Informations financières sélectionnées présentées au minimum sur 3 ans	42 %	△ 47. Risques : identification des risques ESG dans la présentation synthétique des principaux risques Groupe	40 %
○ 4. Sommaires intermédiaires à chaque entrée de chapitre, avec 3 ^e niveau de titres	94 %	○ 18. Table de concordance avec le règlement (UE) n° 2017/1129 comprenant chapitres et sous-chapitres	98 %	○ 37. Segmentation sectorielle similaire	79 %	48. Présence dans la présentation de la gouvernance des risques a minima du dispositif de gestion des risques, du contrôle interne et des liens avec les autres entités de l'entreprise (notamment RSE)	88 %
○ 5. Présence au sommaire général d'un chapitre RSE ou « Rapport de durabilité »	98 %	○ 19. Table de concordance du Rapport financier annuel	94 %	○ 38. Mention du chiffre d'affaires et du résultat des différents secteurs opérationnels et par zone géographique dans la description des activités	9 %	○ 49. Mention dans la gestion des risques et du contrôle interne de la supervision des informations en matière de durabilité	59 %
△ 6. Existence d'un rapport intégré (RI)	27 %	○ 20. Table de concordance du Rapport de gestion	87 %	○ 39. Mention des thèmes ESG dans la stratégie et d'un élément prospectif permettant de les inscrire dans la durée	87 %		
○ 7. Présence au sommaire général, ou sommaire intermédiaire, d'une section synthétique résumant la communication et le dialogue de la société avec les actionnaires/investisseurs/gérants	65 %	○ 21. Numéros de page et/ou de section dans toutes les tables de concordance	96 %	Critères de Risques		Critères RSE	
○ 8. Présence au sommaire général d'une section « Stratégie et objectifs »	21 %	○ 22. Table de concordance du Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	80 %	○ 40. Présentation sous forme graphique de la gouvernance des risques	54 %	△ 50. Numérotation des titres jusqu'au T6 dans le Rapport de durabilité	34 %
△ 9. Présence d'une section « Taxonomie » clairement identifiée au début de la section « Environnement » du chapitre « Rapport de durabilité »	38 %	23. Table de concordance Devoir de vigilance	6 %	○ 41. Introduction courte au chapitre « Facteurs de risques » incluant la date de la dernière mise à jour de la cartographie des risques, le cadre de référence suivi, le process de sélection des risques et une synthèse des principaux risques	10 %	○ 51. Précision du ou des référentiels nationaux ou internationaux suivis/utilisés	98 %
○ 10. Sommaire interactif et accessible dans le panneau latéral du PDF	42 %	△ 24. Présence d'une table de concordance des renvois/informations intégrées par référence effectués dans le Rapport de durabilité	93 %	○ 42. Présentation de chaque risque en deux parties clairement identifiées : identification du risque puis gestion du risque	56 %	△ 52. Existence d'un tableau / cartographie du dialogue avec les parties prenantes	83 %
○ 11. Sommaire en 6 à 10 chapitres	89 %	Critères Généraux		○ 43. Présence dans le chapitre « Facteurs de risques » de renvois précisant a minima le chapitre et le numéro de section précis	87 %	○ 53. Présentation synthétique sous forme de tableau de bord des enjeux ESG, des objectifs avec leur horizon de temps, des critères d'évaluation, des résultats de l'année et de l'état d'avancement	42 %
○ 12. Structure didactique du document : chapitres thématiques et absence de chapitre ou sous-chapitre « Rapport de gestion »	80 %	○ 25. Document en un seul volume	99 %	○ 44. Existence d'une cartographie des risques ou d'un tableau résumant les principaux risques	93 %	△ 54. Présence du modèle d'affaires présenté sous forme graphique et intégrant a minima la création de valeur chiffrée et les tendances de marché	47 %
○ 13. Appellation « Facteurs de risques », « Gouvernement d'entreprise » et « Rapport de durabilité » des chapitres concernés	33 %	○ 26. Appellation « Document d'enregistrement universel »	97 %			○ 55. Présentation des ODD en lien avec la démarche RSE de l'entreprise et des plans d'action associés	44 %
○ 14. Rapport financier annuel inclus et cité sur la couverture	72 %	○ 27. Existence d'une version anglaise	94 %				
○ 15. Rapport annuel pour l'Assemblée générale inclus	35 %	○ 28. Appellation « Universal Registration Document »	90 %				
		○ 29. Indication des chapitres et sous-chapitres en haut de page côté extérieur	92 %				
		○ 30. Indication société, titre du document et année en bas de page	92 %				
		○ 31. Mise en page sur deux colonnes	91 %				
		○ 32. Existence d'un glossaire (30 entrées et plus)	51 %				
		○ 33. Version anglaise identique à la version française, page à page	89 %				



		SBF 120			SBF 120			SBF 120			SBF 120
○ 56.	Présentation des émissions de GES en TeqCO ₂ (tonnes d'équivalent CO ₂)	97 %	△ 73.	Précision de la part de la réduction et la part de la compensation dans la démarche de neutralité carbone	49 %	△ 91.	Méthodologie de la double matérialité incluant la cartographie des parties prenantes impactées, le nombre de parties prenantes consultées ainsi que les modes de consultation, la description de la démarche d'analyse et la synthèse des résultats	28 %	108.	Mention dans le dispositif éthique de la mise en place de tests de connaissance suite aux séquences de formation des salariés et nombre de tests réalisés au cours de l'exercice	2 %
△ 57.	Présence d'un graphique décrivant la trajectoire bas carbone dans le temps comparée aux objectifs à atteindre (fixés par l'entreprise / Accord de Paris)	43 %	△ 74.	Mention du suivi de l'initiative SBTi (Science Based Target initiative)	86 %	△ 92.	Présence d'une courte justification pour les enjeux considérés comme non matériels	30 %	Critères de Gouvernance		
○ 58.	Présentation des indicateurs extra-financiers sur 3 ans <i>a minima</i>	40 %	○ 75.	Précision de l'impact ESG (brut ou net)	74 %	△ 93.	Précision des parties prenantes consultées et de leur intérêt pour l'entreprise dans le cadre de l'analyse de double matérialité	97 %	○ 109.	Information facilement accessible sur la parité, l'indépendance et la nationalité des administrateurs au sein du Conseil, sous forme de chiffres clés	39 %
△ 59.	Utilisation d'un ou des référentiels pour la stratégie biodiversité	77 %	△ 76.	Précision d'un degré de confiance (d'incertitude) des indicateurs/objectifs climatiques	61 %	△ 94.	Description de la méthode de cotation pour définir les enjeux matériels	90 %	○ 110.	Tableau de synthèse présentant la composition du Conseil	64 %
△ 60.	Taxonomie verte : présence d'au moins 1 extract de l'un de 3 tableaux exigés (Chiffre d'affaires, Capex et Opex) accompagné de commentaires	97 %	△ 77.	Présence d'une section consacrée au partage de la valeur avec les salariés détaillant les résultats des différents mécanismes en place	5 %	△ 95.	Présentation d'un tableau synthétique dans la section information générale de la liste des IROs matériels précisant le périmètre concerné et l'horizon de temps	53 %	○ 111.	Gouvernance : présence d'un tableau de synthèse des recommandations AFEP-MEDEF, ou Middlednext, non appliquées	86 %
△ 61.	Comparaison de la trajectoire carbone de l'entreprise, depuis l'année de référence sélectionnée, à la projection d'une trajectoire scientifique/ de référence	39 %	△ 78.	Présence de la méthodologie d'analyse de l'éligibilité/l'alignement, ou non, à la taxonomie	91 %	△ 96.	Présentation sous forme du graphique modèle AR-31 du plan de transition bas carbone	54 %	○ 112.	Référence à un code de gouvernance de Place	97 %
△ 62.	Présentation d'un tableau synthétique en introduction de chaque ESRS des IRO précisant les politiques, les actions, les indicateurs clés et objectifs	50 %	△ 79.	Indication de l'année de référence retenue pour définir les objectifs de réduction des émissions carbone	95 %	△ 97.	Présence de la définition d'un salaire décent pour l'entreprise avec mention d'un référentiel	37 %	○ 113.	Revue annuelle de l'indépendance des membres du Conseil	97 %
△ 63.	Présentation à l'aide d'un schéma des étapes de l'analyse de double matérialité	20 %	○ 81.	Précision dans le Rapport de durabilité des compétences / expertises ESG au sein du Conseil ventilés selon environnement, climat, biodiversité, social, gouvernance / conduite des affaires, éthique, etc	19 %	△ 98.	Présentation de fiche de synthèse (executive summaries) en introduction de chaque ESRS	40 %	○ 114.	Identification des membres du Comité d'audit et précisions sur leurs compétences	66 %
○ 64.	Présentation à l'aide d'un schéma de la chaîne de valeur mentionnant les ESRS matériels	29 %	△ 82.	Mention du périmètre du Rapport de durabilité identique au périmètre des comptes consolidés ou présence d'une justification	87 %	△ 99.	Publication d'un tableau récapitulatif de tous les indicateurs du Rapport de durabilité	49 %	○ 115.	Mention des taux de présence globale et individuelle aux réunions du Conseil, ainsi que le nombre de réunions	84 %
△ 65.	Présence de la méthodologie du reporting et de son périmètre	96 %	△ 83.	Publication du plan de transition formalisé	72 %	Critères Éthiques			○ 116.	Mention des taux de présence globale et individuelle aux réunions des comités, ainsi que le nombre de réunions	75 %
△ 66.	Présence de la matrice de double matérialité sous forme graphique	91 %	△ 84.	Introduction du plan de transition avec le graphique recommandé AR-31	31 %	○ 100.	Référence à un code ou une charte éthique/ déontologique avec renvoi précis	40 %	△		
○ 67.	Présence de l'attestation de vérification par un organisme tiers indépendant	94 %	△ 85.	Précision du mode de diffusion des points de vue / intérêts des parties prenantes auprès de la gouvernance	65 %	○ 101.	Description du plan anticorruption dans une section clairement identifiée	94 %	○ 117.	Mention de la mise en place d'un plan de succession, de la date de sa dernière revue et précision des travaux réalisés au cours de cette revue	84 %
△ 68.	Présentation des principaux éléments déterminant la notation extra-financière ou renvoi vers le site internet ou le site de l'agence de notation extra-financière ou présentation d'un historique de la notation (<i>a minima</i> sur 2 ans)	40 %	△ 86.	Présentation du bilan carbone des 3 scopes en valeur absolue selon le tableau modèle de la norme CSRD	83 %	△ 102.	Mention d'une gouvernance Droits de l'homme	56 %	○ 118.	Présentation des résultats de l'évaluation du Conseil accompagnée de recommandations avec rappel des résultats et recommandations de l'évaluation N-1	38 %
○ 69.	Présentation de l'organisation de la RSE, de la Compliance et de la cybersécurité avec mention d'un lien hiérarchique au Comex/Codir	83 %	△ 87.	Présentation sous forme d'un graphique de la répartition des émissions de GES des 3 scopes en valeur relative accompagné de la définition du Scope 3	36 %	△ 103.	Présentation du bilan du dispositif d'alerte éthique mis en place avec précision du nombre d'alertes reçues et traitées et des sanctions prononcées	29 %	○ 119.	Présence dans la définition des « relations d'affaires » des critères quantitatifs et/ou qualitatifs propres à l'entreprise	52 %
○ 70.	Mention de l'alignement de la politique climat sur la trajectoire 2 degrés (ou 1,5 degré) avec précision de la méthodologie de sélection des objectifs retenus et des moyens et ressources mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés	82 %	△ 88.	Précision des scénarios retenus pour définir les risques et opportunités liés au changement climatique et justification de ce(s) choix	79 %	○ 104.	Mention d'un programme de formation à l'éthique et précision du nombre ou de la part de salariés formés	84 %	○ 120.	Présence du règlement intérieur du Conseil d'administration ou Conseil de surveillance	91 %
△ 71.	Présence d'un ou d'indicateur(s) sur la biodiversité et de l'/des objectif(s) associé(s)	72 %	△ 89.	Taxonomie : présentation du plan d'investissement durable pour améliorer les performances environnementales	48 %	○ 105.	Description du dispositif d'alerte ou renvoi précis vers un document spécifique, la charte éthique ou le site internet	98 %	○ 121.	Présentation des formations proposées aux membres du Conseil et précision du nombre d'administrateurs formés au cours de l'exercice	9 %
△ 72.	Mention d'une cartographie des sites, actifs et/ou activités présentant un risque pour la biodiversité	55 %	△ 90.	Taxonomie : publication du taux d'alignement et de son évolution dans le temps	96 %	△ 106.	Précision dans la description de la procédure d'alerte d'un délai d'accusé de réception d'un signalement inférieur ou égal à 7 jours	25 %	○ 122.	Existence d'un Comité RSE ou présence de la RSE dans les travaux du Conseil / intégré dans un autre comité	98 %
						△ 107.	Précision de la dernière date de mise à jour du code d'éthique/code de conduite et de la cartographie des risques de corruption	57 %	△		
									○ 123.	Existence d'un Comité éthique ou présence de l'éthique dans les travaux du Conseil / intégré dans un autre comité	99 %
									124.	Mention de la tenue de réunions du Conseil hors la présence des exécutifs et des sujets traités dans une section clairement identifiée	55 %



	SBF 120
○ 125. Mention d'une formation ou sensibilisation des administrateurs à la notion d'information privilégiée	47 %
126. Précision du taux de participation aux réunions du Conseil selon les différentes modalités possibles (physique, visioconférence, autres)	6 %
○ 127. Présentation du processus de sélection des administrateurs	99 %
○ 128. Présence dans la politique de mixité des instances dirigeantes (Comités exécutifs / Comités de direction) du pourcentage de femmes, des objectifs précis de mixité, des plans d'action mis en place et d'un horizon de temps	34 %
△ 129. Mention de compétences / expertises RSE au sein du Conseil	87 %
○ 130. Présence des sujets environnementaux dans les travaux du Conseil	93 %
△ 131. Existence d'un processus de consultation annuelle de parties prenantes au sein du Conseil/d'un comité dédié du Conseil et/ou de la Direction générale	23 %
△ 132. Précision des rôles respectifs du Comité d'audit et du Comité RSE en matière de reporting extra-financier	86 %
○ 133. Existence d'une formation à la RSE / aux enjeux climatiques pour les administrateurs et nombre d'administrateurs formés	8 %
134. Présence d'un administrateur salarié au sein du Comité des rémunérations	66 %
135. Mention d'échanges hors la présence des exécutifs avec le/les administrateurs salariés	21 %
○ 136. Présence dans les travaux du Comité d'audit de sa contribution à l'élaboration et au contrôle de l'information extra-financière	83 %
△ 137. Publication de l'index d'égalité accompagné des actions mises en place et d'un horizon de temps si l'index est inférieur à 75 points	27 %
△ 138. Présence de la méthodologie de calcul de l'index d'égalité intégrant l'intégralité des rémunérations versées (fixe + avantages)	3 %
△ 139. Mention de la participation du Comité RSE/référent RSE du Conseil à l'élaboration des critères RSE de la rémunération variable et à l'évaluation de la performance des dirigeants sur lesdits critères	34 %
○ 140. Présence de la méthodologie de définition des compétences pour établir la cartographie et/ou le tableau des compétences	85 %
141. Précision des compétences réunies au sein de chaque comité du Conseil	17 %
○ 142. Description des responsabilités / rôles du Comité exécutif / Direction générale	73 %

	SBF 120
○ 143. Définition des « instances dirigeantes » permettant d'apprécier les politiques de mixité mises en place	31 %
144. Mention de la proportion d'indépendants dans chaque comité du Conseil	82 %
145. Mention dans l'évaluation du Conseil d'une restitution individuelle concernant la contribution personnelle de chaque administrateur au Conseil	47 %
○ 146. Présence dans les travaux du Conseil d'une section spécifique à l'information extra-financière et des travaux réalisés au cours de l'année	53 %
○ 147. Présentation didactique de l'évaluation du Conseil	27 %
148. Présentation des compétences / expertises individuelles par administrateur avec précision du niveau d'expertise	20 %
Critères de Rémunérations	
○ 149. Présentation de l'évolution des ratios d'équité dans un tableau conforme au tableau modèle du code AFEF-MEDEF	89 %
○ 150. Présence des ratios d'équité dans le rapport ex post	84 %
△ 151. Rémunérations : présence et conformité des 11 tableaux de la recommandation AMF	50 %
152. Rémunérations : présence des 11 tableaux de la recommandation AMF numérotés conformément	59 %
○ 153. Présence d'un critère quantitatif « environnement » et d'un critère « social », en lien avec la stratégie ESG, dans le calcul de la rémunération variable court terme et moyen-long terme et précision de leur poids respectif	52 %
△ 154. Présentation sous forme de tableau, ou de graphique, d'un récapitulatif de l'ensemble des rémunérations versées (court terme et moyen-long terme) au cours de l'exercice, y compris les rémunérations différées provenant d'exercices antérieurs	93 %
△ 155. Présence de critère(s) extra-financier(s) dans la rémunération variable des membres du Codir/Comex	96 %
○ 156. Présence au sommaire général, ou dans un sommaire intermédiaire, du rapport des C.A.C. sur les conventions réglementées	91 %
○ 157. Rémunération variable des dirigeants en pourcentage de la rémunération fixe	94 %
○ 158. Modalités de fixation du montant de la rémunération variable et présence de critères qualitatifs et quantitatifs ainsi que de leur pondération sous forme de tableau	84 %

	SBF 120
○ 159. Conditions de conservation des actions issues de la conversion de <i>stock options</i> ou de l'attribution d'actions gratuites ou de performance	94 %
○ 160. Présence d'un graphique mettant en perspective l'évolution de la rémunération avec l'évolution de la performance financière et extra-financière de l'entreprise	12 %
△ 161. Présence dans le rapport sur la politique de rémunération de tous les éléments composant la rémunération et soumis aux votes	90 %
○ 162. Précision de la rémunération par administrateur avec présence des règles de répartition	97 %
163. Présence dans la politique de rémunération d'un tableau résumant les montants des indemnités et avantages potentiellement dus aux dirigeants mandataires sociaux selon les différentes hypothèses de départ	34 %
○ 164. Précision des critères de détermination de la rémunération dans la politique de rémunération	100 %
165. Présence d'un tableau synthétique résumant les conventions réglementées en cours et à voter, avec précision de l'intérêt pour la société, du niveau de significativité et des prestations effectivement facturées	6 %
○ 166. Présence de la méthodologie retenue pour le calcul des ratios d'équité, avec précision du pourcentage des effectifs représentés dans le périmètre retenu, de l'intégralité des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et l'intégralité de celle versée ou attribuée aux salariés au cours de l'exercice ou justification de non intégration	31 %
△ 167. Publication d'un ratio représentant 80 % ou plus des salariés et/ou d'un ratio complémentaire sur le périmètre France et/ou Europe	84 %
○ 168. Présence sous forme de tableau conforme au modèle AMF des taux d'atteinte des objectifs fixés pour chacun des critères déterminant la rémunération variable annuelle	42 %
169. Présence d'un tableau récapitulatif des résultats des votes de l'ensemble des résolutions relatives aux rémunérations des mandataires sociaux lors de l'AG N-1	16 %
△ 170. Précision du périmètre retenu pour chaque critère RSE inclus dans la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	100 %
171. Présentation sous forme de tableau des taux d'atteinte des critères définissant la rémunération variable long terme	37 %

	SBF 120
△ 172. Mise en avant dans un graphique de la part de la rémunération variable liée aux critères ESG	18 %
173. Présentation sous forme d'un tableau sur 5 ans du nombre d'actions autorisées, allouées et versées au titre des actions de performance	2 %
Critères des Comptes	
○ 174. Présence de graphiques dans les notes annexes aux comptes consolidés (3 minimum)	17 %
○ 175. Tableaux de sensibilité aux risques de taux et de change	32 %
○ 176. Sommaire précédant les notes annexes aux comptes	91 %
○ 177. Sommaire structuré des notes annexes aux comptes consolidés	79 %
○ 178. Structuration des notes annexes aux comptes consolidés	82 %
○ 179. Colonne « Année de référence » à gauche dans les comptes	88 %
△ 180. Risques environnementaux : mention des impacts des engagements climatiques sur les performances financières	81 %
△ 181. Présentation des travaux ayant permis d'apprécier l'impact, ou non, des engagements climatiques sur la performance financière de l'entreprise (principaux jugements, estimations effectuées et horizon de temps retenu)	62 %
△ 182. Présence dans le sommaire des notes annexes aux comptes d'une note dédiée à l'impact du changement climatique	29 %
Critères Autres	
○ 183. Structure du capital, avec sous-totaux significatifs, lignes pertinentes et distinction droits de vote théoriques/droits de vote exerçables dans un tableau d'évolution sur 3 ans	16 %
○ 184. Date de dépôt à l'AMF au maximum 5 jours après la date moyenne de dépôt de l'indice	50 %
○ 185. Publication de la version anglaise au maximum 7 jours après la date de dépôt à l'AMF de la version française	91 %
○ 186. Ecart maximum entre la date de publication du communiqué de presse des résultats annuels et le dépôt à l'AMF = écart moyen de l'indice + 2 jours	59 %
○ 187. Droits de vote des actionnaires détenant plus de 5 % du capital	67 %
188. Présentation sous forme d'un tableau sur 5 ans du nombre d'actions distribuées dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié ainsi que le nombre de bénéficiaires et le pourcentage de salariés concernés	1 %



	SBF 120		SBF 120
Critères de Langage Clair			
o 189. Moins de 20 mots par phrase	30 %	o 196. Moins de 2 % d'adverbes	0 %
o 190. Plus de 98 % des phrases à la forme active	0 %	o 197. Moins de 0,5 % de latinismes, anglicismes, mots anglais	73 %
o 191. Plus de 98 % des phrases à la forme affirmative	0 %	o 198. Moins de 0,5 % de mots soutenus, élaborés, vieilliss	100 %
o 192. Maximum 20 % de phrases complexes	19 %	o 199. Pas plus de 80 mots par paragraphe	100 %
o 193. Pas plus de 1 % de phrases non-verbales	1 %	o 200. Pas plus de 4 paragraphes après un sous-titre/ intertitre	2 %
o 194. Pas plus de 15 % de phrases avec des parenthèses	28 %	o 201. Au moins 25 % des titres comportent un verbe	2 %
o 195. Moins de 7 % d'adjectifs	0 %	o 202. Moins de 20 mots par puce	76 %

Portail investisseurs & actionnaires

	SBF 120		SBF 120		SBF 120		SBF 120
Critères de Navigation		215. Présence du schéma pluriannuel de mise en accessibilité du site accompagné des plans d'action annuels, sur 3 ans maximum		18 %	228. Présence effective des communiqués de mise à disposition et des documents périodiques dans la rubrique « Information réglementée »		73 %
203. Rubrique « Information réglementée » dès la page d'accueil « Groupe » ou « Investisseurs »	85 %	216. Mise à disposition du DEU au format PDF en plus de la version ESEF	81 %	229. Présence des cinq derniers Rapports financiers annuels (ou DEU) dans la rubrique « Information réglementée »	98 %	241. Présence de la date de l'Assemblée générale N+1 dans le calendrier	11 %
204. Pas plus de deux clics pour accéder au DEU-URD/RFA depuis la page d'accueil « Investisseurs »	96 %	217. Publication du DEU au format XHTML avec liseuse dans la rubrique investisseurs du site corporate	13 %	230. Indication de la date de publication des documents	70 %	242. Précision de l'intitulé de la résolution en plus de son numéro dans le tableau présentant le résultat des votes ainsi que le détail du quorum	94 %
205. Existence d'un menu avec un accès direct aux sous-rubriques	94 %	218. Adaptation du format ESEF du DEU à la lecture sur écran : présence d'un menu interactif et mise en page sur une colonne	44 %	231. Indication du poids des documents	51 %	Critères de Relations Investisseurs	
206. Performance du moteur de recherche	40 %	219. Version digitale du Rapport financier semestriel disponible sur le site corporate	1 %	232. Présence et accès rapide aux statuts de la société actualisés dans la rubrique AG ou lien direct vers le document à jour	34 %	243. Accès facile et public aux slides de présentations des résultats annuels	95 %
207. Existence d'un « Plan du site » avec menu et sous menus	49 %	220. Temps de recherche de l'ensemble des critères du site égal ou inférieur au temps de recherche moyen du SBF 120	55 %	233. Cohérence entre l'appellation sur le site et sur la couverture des documents annuels et semestriels	94 %	244. Possibilité d'envoyer un e-mail aux relations investisseurs	86 %
208. Téléchargement des documents dans un nouvel onglet permettant de naviguer entre le document et le site	86 %	221. Appellation de la rubrique : « Investisseurs » (avec, le cas échéant, un autre terme associé)	72 %	234. Présence de la déclaration d'accessibilité et/ou du pourcentage d'accessibilité	61 %	245. Présence des slides de présentation investisseurs (roadshows et autres rencontres)	88 %
209. Accès facile depuis le moteur de recherche du site internet de l'entreprise aux thématiques « éthique », « corruption », « stratégie » et « développement durable »	54 %	222. Page d'accueil « Investisseurs » identique en versions française et anglaise	96 %	Critères d'Assemblée générale		246. Présence de slides de présentation des Roadshow ESG/Capital day ESG	29 %
Critères Généraux		223. Appellation « Information réglementée »	95 %	235. Pas plus de deux clics pour accéder à la Brochure de convocation et/ou à l'avis de réunion/convocation au BALO	86 %	247. Présence d'une FAQ	31 %
210. Accès direct via un navigateur au DEU de l'année en cours	93 %	224. Appellation « Regulated information »	87 %	236. Présence des documents nécessaires pour l'Assemblée générale dans la partie « modalités de mise à disposition des informations pour l'Assemblée générale » de la rubrique « Information réglementée »	26 %	248. Présence minimum des sous-rubriques « Actualités », « Agenda », « Contacts » et « Cours de bourse » dans la rubrique « Investisseurs »	70 %
211. Existence d'une version interactive du DEU	92 %	225. Distinction « Information périodique » et « Information permanente »	31 %	237. Existence d'un onglet « Assemblée générale » complet et à jour	84 %	249. Tableau avec l'historique des montants de dividende versé sur les 5 dernières années <i>a minima</i>	41 %
212. Version interactive du DEU : présence dans la partie « Information réglementée », de même que le PDF	98 %	226. Présence minimum des rubriques « Activités », « Stratégie », « Gouvernance » et « RSE » sur la page d'accueil du site corporate aux côtés de la rubrique « Investisseurs »	61 %	238. Version interactive de la Brochure de convocation	71 %	250. Calendrier des principaux rendez-vous avec un horizon supérieur à 6 mois	20 %
213. Possibilité d'inscription à un flux RSS ou à une newsletter par e-mail	47 %	227. Présence effective de toutes les rubriques d'information réglementée telles que définies dans l'article 221-1 du règlement général de l'AMF dans la rubrique dédiée	74 %	239. Informations sur les votes rejetés en AG	54 %	251. Accès en deux clics à toute l'information financière de l'année : DEU, communiqués de presse des résultats, présentations investisseurs, <i>replay</i> des présentations investisseurs	37 %
214. Consentement préalable au dépôt de cookies : présence des 3 possibilités, à savoir « Tout refuser », « Tout accepter » et « Personnaliser mes choix »	91 %			240. Retransmission de l'Assemblée générale sur le site Internet de l'émetteur après l'assemblée	96 %		



	SBF 120
Critères RSE	
△ 252. Onglet Développement Durable ou RSE clairement identifié et accessible sur le site	94 %
△ 253. Rapport RSE/chapitre RSE du DEU accessible depuis l'onglet RSE	79 %
△ 254. Existence d'un point de contact référent dans l'onglet RSE	13 %
△ 255. Accès facile (en 3 clics) à l'index d'égalité professionnelle, des résultats obtenus pour l'ensemble des indicateurs de l'index et des mesures correctives si index inférieur à 75 points et des objectifs de progression de chacun des indicateurs si résultat inférieur ou égal à 85 points	38 %
△ 256. Présence de la présentation synthétique de la stratégie RSE et des principaux indicateurs extra-financiers dans les présentations investisseurs	20 %
△ 257. Présence d'indicateurs/sujets extra-financiers dans le communiqué des résultats annuels	54 %
△ 258. Présentation générale de la durabilité incluant la matrice de double matérialité, la liste des principaux IROs et la gouvernance RSE	1 %

	SBF 120
△ 259. Structure de la rubrique ESG / Développement durable / Durabilité en quatre sous-rubriques : informations / présentation générales / environnement / social-sociétal / conduite des affaires	10 %
△ 260. Présence de l'ensemble des indicateurs ESG de l'entreprise accessible dans un document ou une rubrique dédiée	21 %
Critères Éthiques	
261. Présence d'une rubrique/sous-rubrique dédiée à l'éthique regroupant <i>a minima</i> la charte éthique et les chartes thématiques annexes	84 %
262. Existence d'une section dédiée à l'éthique et la conformité visible au menu du site institutionnel	75 %
263. Accessibilité de la politique de confidentialité sur le site institutionnel	89 %
264. Existence d'une section dédiée aux droits humains dans le site institutionnel	32 %

	SBF 120
265. Accessibilité en ligne de la Politique d'alerte (document autonome ou lien vers la plateforme de dénonciation)	78 %
Critères de Gouvernance	
266. Informations sur les conventions réglementées facilement accessible (rubrique spécifique/accès en 3 clics maximum)	65 %
267. Présence de la charte définissant la qualité de convention réglementée	17 %
268. Présentation du Conseil et de ses comités	69 %
Critères de Fonctionnalités	
269. Version digitale du DEU : sommaire dynamique	40 %
270. Version digitale disposant d'un centre de téléchargement Excel permettant de télécharger en un clic l'ensemble des tableaux Excel du document	0 %
271. Possibilité de « bookmarker » le contenu en vue de constituer un document de travail en ligne	8 %
272. Mise en ligne d'un document au format « machine-readable » issu d'un Html natif	73 %

	SBF 120
Critères de Langage Clair	
273. Moins de 20 mots par phrase	28 %
274. Plus de 98 % des phrases à la forme active	21 %
275. Plus de 98 % des phrases à la forme affirmative	48 %
276. Maximum 20 % de phrases complexes	63 %
277. Pas plus de 1 % de phrases non-verbales	24 %
278. Pas plus de 15 % de phrases avec des parenthèses	22 %
279. Moins de 7 % d'adjectifs	1 %
280. Moins de 2 % d'adverbes	21 %
281. Moins de 0,5 % de latinismes, anglicisme, mots anglais	39 %
282. Moins de 0,5 % de mots soutenus, élaborés, vieilliss	98 %
283. Pas plus de 80 mots par paragraphe	100 %
284. Pas plus de 4 paragraphes après un sous-titre/intertitre	33 %
285. Au moins 25 % des titres comportent un verbe	15 %
286. Moins de 20 mots par puce	58 %

Brochure de convocation

	SBF 120
Critères de Navigation	
287. Sommaire paginé, en page 1 ou 2 de couverture	67 %
288. Présence de repères de navigation dans le document	72 %
289. Structure didactique	39 %
Critères Généraux	
290. Publication d'une Brochure de convocation	94 %
291. Appellation « Brochure de convocation à l'Assemblée générale »	74 %
292. Fusion entre présentation/objectifs et textes des projets de résolutions	59 %
293. Existence d'une version anglaise	83 %
294. Mention de la tenue de l'AG à distance et modalités de connexion dès la page de sommaire ou en introduction de la partie « Modalités pratique de participation » ou sur la couverture	84 %

	SBF 120
295. Exposé sommaire comprenant au minimum des commentaires sur les résultats, des tableaux de comptes résumés, les perspectives et/ou événements post-clôture	56 %
296. Présence effective de tous les éléments nécessaires au vote éclairé en termes de gouvernance, rémunération et conventions réglementées	46 %
297. Présence sur la couverture des date, heure, lieu et mode(s) de tenue de l'AG	5 %
298. Présence d'un message du Président personnalisé	61 %
299. Présence des informations requises par l'article R. 225-81 du Code de commerce	60 %
Critères d'Assemblée générale	
300. Précision du lien ou intégration d'un QR code pour participer à distance à l'AG	49 %
301. Possibilité de vote électronique pré-AG	92 %

	SBF 120
302. Présence d'un lien ou d'un QR code permettant un accès direct à l'ensemble des informations d'AG sur le site internet de l'entreprise	42 %
303. Délai de prise en considération des questions écrites envoyées par correspondance ou <i>via</i> internet jusqu'à 48 heures avant l'AG	1 %
304. Présence des 4 modalités de vote de façon pédagogique	42 %
305. Possibilité de voter à distance, en direct	0 %
Critères RSE	
△ 306. Présence dans l'exposé sommaire, ou les chiffres clés de l'année, d'une carte d'identité ESG intégrant les principaux indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance	11 %
△ 307. Présentation synthétique de la stratégie climatique (environnementale) de l'entreprise avec <i>a minima</i> la stratégie mise en place, le bilan carbone, le plan de transition climatique, la trajectoire, les objectifs poursuivis et les actions mises en œuvre	9 %

	SBF 120
Critères de Gouvernance	
△ 308. Cartographie des principales compétences réunies au sein du Conseil	47 %
309. Pas de dispersion des informations relatives aux administrateurs dont le renouvellement ou la nomination est soumis à l'AG	47 %
310. Informations sur les administrateurs en poste, à nommer ou à renouveler	47 %
311. Présentation graphique de la composition du Conseil	75 %
312. Informations sur l'assiduité aux réunions du Conseil	31 %
313. Présence d'arguments justifiant explicitement la proposition de nomination ou de renouvellement d'administrateurs, notamment la valeur ajoutée des candidats par rapport aux compétences déjà présentes au sein du Conseil	64 %
314. Présence du tableau sur l'utilisation des délégations de compétences en cours	53 %
315. Accès facile aux informations de dates de nomination et de renouvellement des administrateurs	67 %



	SBF 120		SBF 120		SBF 120		SBF 120
316. Présentation d'un exposé sur l'activité des Comités du Conseil	29 %	323. Présentation des conventions réglementées soumises au vote	83 %	Critères Autres		339. Moins de 0,5 % de latinismes, anglicisme, mots anglais	86 %
317. Présentation d'un exposé synthétique sur l'activité et l'évaluation du Conseil	16 %	324. Présence du tableau AFEP-MEDEF sur les rémunérations	71 %	329. Ecart minimum entre la date de l'avis de réunion au BALO et l'AG	32 %	340. Moins de 0,5 % de mots soutenus, élaborés, vieilliss	99 %
318. Présence d'une section Gouvernance au sommaire de la brochure	83 %	325. Présentation des principaux éléments de rémunération sous forme graphique	43 %	330. Ecart maximum entre la clôture de l'exercice et l'AG	74 %	341. Pas plus de 80 mots par paragraphe	100 %
319. Présence d'une section Rémunérations au sommaire de la brochure	47 %	△ 326. Présence des principaux éléments de rémunération, fixe et variable, sur les 5 derniers exercices au minimum	14 %	Critères de Langage Clair		342. Pas plus de 4 paragraphes après un sous-titre/ intertitre	9 %
Critères de Rémunération		327. Exposé de la politique de rémunération	87 %	331. Moins de 20 mots par phrase	19 %	343. Au moins 25 % des titres comportent un verbe	32 %
320. Présence d'un tableau synthétique présentant toutes les conventions réglementées applicables	14 %	328. Présence d'une résolution par dirigeant mandataire social pour la présentation des éléments de rémunération soumis au vote <i>ex ante</i>	93 %	332. Plus de 98 % des phrases à la forme active	2 %	344. Moins de 20 mots par puce	21 %
321. Présence du rapport sur les rémunérations <i>ex-post</i>	28 %			333. Plus de 98 % des phrases à la forme affirmative	7 %		
322. Présence d'un <i>executive summary</i> synthétisant la politique de rémunération et les éléments permettant d'apprécier les rémunérations versées	1 %			334. Maximum 20 % de phrases complexes	10 %		
				335. Pas plus de 1 % de phrases non-verbales	6 %		
				336. Pas plus de 15 % de phrases avec des parenthèses	27 %		
				337. Moins de 7 % d'adjectifs	1 %		
				338. Moins de 2 % d'adverbes	13 %		

Assemblée générale

	SBF 120		SBF 120		SBF 120		SBF 120		
Critères d'Organisation		353.	Intervention d'un, ou des, salarié(s) de l'entreprise (sous forme de vidéo ou en présentiel) au cours de l'AG	28 %	361.	Possibilité de s'inscrire à la newsletter de l'entreprise et/ou demander à recevoir les actualités de l'entreprise directement dans la rubrique dédiée aux actionnaires individuels	10 %		
345.	Accès possible en transport en commun au lieu de tenue de l'Assemblée générale	88 %	354.	Présentation pédagogique des résolutions, ou ensemble de résolutions, avant le vote de la/des résolution(s)	27 %	362.	Présence sur le site internet de vidéos explicatives ou document explicatifs des principales résolutions soumises au vote	6 %	
346.	Heure de tenue de l'AG à un horaire accessible aux actifs comme aux inactifs (à partir de 17h30)	2 %	Critères de Dialogue actionnarial				363.	Présence d'un contact direct identifié ou d'une adresse mail spécifique pour les actionnaires individuels	59 %
347.	Possibilité d'adresser les questions écrites par e-mail	92 %	355.	Présence d'événements / réunions dédiés aux actionnaires individuels en dehors de l'AG	19 %	364.	Présence dans la rubrique actionnaires d'un agenda avec a minima la présence de la date d'Assemblée générale et de paiement du dividende	8 %	
348.	Délai de prise en considération des questions écrites envoyées par correspondance ou via internet jusqu'à 48 heures avant l'AG	1 %	356.	Proposition d'un questionnaire de satisfaction à l'issue de la tenue de l'AG (disponible également sur le site pour ceux qui visionnent l'AG)	2 %	365.	Présence dans l'Avis de réunion publié au BALO d'un renvoi précis (adresse site + rubrique + sous rubrique) pour accéder aux documents d'AG mis à disposition	92 %	
349.	Délai de prise en compte des votes par correspondance jusqu'à 4 jours avant l'AG et jusqu'à la veille de l'AG pour les votes par internet	91 %	357.	Documents disponibles dans une version e-accessible	2 %	366.	Présence d'une rubrique « Actionnaires » dédiée	73 %	
Critères de Déroulé			358.	Présence d'une lettre aux actionnaires	32 %	367.	Présence sur la page d'accueil AG, dans un document/section spécifique, des modalités de tenue et de participation à l'AG	47 %	
350.	Possibilité de poser des questions à distance et en direct pendant l'AG	52 %	359.	Temps consacré à l'échange avec les actionnaires (questions/réponses) supérieur ou égal à 25 % du temps global de l'AG	48 %	Critères de Rubrique actionnaires			
351.	Présence des administrateurs nommés ou à renouveler lors de l'Assemblée générale et prise de parole orale (en présentiel ou via une vidéo)	6 %	360.				Versions française et anglaise disponibles pour tous les documents d'Assemblée générale mis à disposition des actionnaires	60 %	
352.	Présence à l'AG des administrateurs, ou, a minima, des présidents des comités du Conseil et/ou de l'administrateur référent	78 %	Critères de Publications post-AG						
			368.				Précision des mentions « version intégrale » ou « version partielle » pour les replays de l'AG mis à disposition	0 %	
			369.				Replay de l'AG intégrant la séquence des Questions/Réponses dans son intégralité	83 %	
			370.				Présence d'un procès verbal de l'AG (transcript ou compte rendu synthétique, hors communiqué de presse)	20 %	
			371.				Présence des slides présentées à l'AG	69 %	
			372.				Questions écrites et orales ainsi que les réponses mises à disposition sur le site internet dans un document/section clairement identifiée	5 %	
			Critères de Slides AG						
			373.				Partie consacrée à la stratégie et aux perspectives de l'entreprise dans les slides présentées à l'AG	54 %	
			△ 374.				Présence dans la présentation à l'AG de slides consacrées à la stratégie climatique / développement durable de l'entreprise	75 %	
			375.				Présence dans la présentation à l'AG d'au moins 5 infographies	75 %	



Code d'éthique

	SBF 120		SBF 120		SBF 120		SBF 120
Critères Généraux		Critères Pédagogiques		Critères de Contenus		Critères de Langage Clair	
376. Disponibilité publique du document	94 %	388. Présence d'au moins 5 thématiques complémentaires parmi les 20 identifiées	64 %	398. Les données personnelles sont mentionnées	91 %	408. Moins de 20 mots par phrase	40 %
377. Disponibilité des versions française et anglaise	92 %	389. Rédaction de l'éditorial à la première personne du singulier ou du pluriel (Je/Nous)	82 %	399. La corruption est mentionnée	95 %	409. Plus de 98 % des phrases à la forme active	45 %
378. Disponibilité du document dans au moins 3 langues en plus de la VF et de la VA	37 %			400. L'environnement est mentionné	92 %	410. Plus de 98 % des phrases à la forme affirmative	6 %
379. Document disponible dans une version e-accessible	1 %			401. Les droits humains sont mentionnés	86 %	411. Maximum 20 % de phrases complexes	27 %
380. Document disponible en PDF	96 %			402. Mention des valeurs de l'entreprise	67 %	412. Pas plus de 1 % de phrases non-verbales	51 %
381. Appellation « Code d'éthique » ou « Charte éthique »	32 %			403. Mention de sanctions pour non-conformité avec le Code d'éthique dans une section dédiée	47 %	413. Pas plus de 15 % de phrases avec des parenthèses	93 %
382. Mise à jour indiquée et inférieure à deux ans	43 %	391. Au moins 3 infographies présentes dans le document	19 %	Critères du Corpus Éthique	64 %	414. Moins de 7 % d'adjectifs	4 %
Critères de Navigation		392. Présence d'au moins 3 exemples de cas pratiques	39 %	404. Mention d'un Code de conduite traitant de l'anticorruption		415. Moins de 2 % d'adverbes	1 %
383. Accessibilité du document depuis le site institutionnel	72 %	393. Présence de l'arbre/chemin de décision	45 %	405. Renvoi vers des politiques/procédures du Groupe : alerte, données personnelles, droits humains et environnement	23 %	416. Moins de 0,5 % de latinismes, anglicisme, mots anglais	84 %
384. Présence de toutes les versions linguistiques sur une page unique du site	33 %	Critères de Gouvernance		Critères liés à l'Alerte	40 %	417. Moins de 0,5 % de mots soutenus, élaborés, vieilliss	97 %
385. Document disponible dans une version interactive	52 %	395. Existence d'un éditorial signé du Président ou d'un dirigeant en introduction	86 %	406. Présentation du dispositif d'alerte incluant les canaux de l'alerte, les garanties de confidentialité, la protection des lanceurs d'alerte contre les représailles et la description du chemin de l'alerte		418. Pas plus de 80 mots par paragraphe	97 %
386. Présence d'un sommaire paginé	76 %	396. Présentation de la gouvernance éthique	28 %	407. Présentation du dispositif d'alerte sous forme d'infographie		419. Pas plus de 4 paragraphes après un sous-titre/intertitre	51 %
387. 4 thématiques clés (Droits humains, Corruption, Protection des données et Environnement) présentes au sommaire	48 %	397. Signataire/nom du responsable éthique/conformité ou contact	18 %			420. Au moins 25 % des titres comportent un verbe	65 %
						421. Moins de 20 mots par puce	84 %

Code de conduite anticorruption

	SBF 120		SBF 120		SBF 120		SBF 120
Critères Généraux		Critères de Navigation		Critères de Contenus		Critères de Gouvernance	
422. Existence d'un Code de conduite anticorruption autonome	65 %	430. Accessibilité du document depuis le site institutionnel	42 %	437. Au moins 2 infographies présentes dans le document	11 %	443. Mention du trafic d'influence	56 %
423. Disponibilité publique du document	62 %	431. Présence de toutes les versions linguistiques sur une page unique du site	17 %	438. Présence d'au moins 3 exemples de cas pratiques	39 %	444. Mention des cadeaux et invitations	66 %
424. Document disponible en PDF	66 %	432. Document disponible dans une version interactive	27 %	439. Pour chaque thématique abordée, description des comportements à adopter et à éviter	29 %	445. Mention des conflits d'intérêts	61 %
425. Disponibilité des versions française et anglaise	56 %			440. Les notions clés (corruption, trafic d'influence, paiement de facilitation, conflits d'intérêts) sont définies	38 %	446. Mention de la « tolérance zéro »	47 %
426. Disponibilité du document dans au moins 3 langues en plus de la VF et de la VA	16 %			441. Rédaction de l'éditorial à la première personne du singulier ou du pluriel (Je/Nous)	38 %	447. Référence à la loi Sapin 2	43 %
427. Document disponible dans une version e-accessible	0 %	433. Présence d'un sommaire paginé	49 %	Critères de Gouvernance	44 %	448. Référence aux conventions et réglementations internationales (Convention de l'OCDE, FCPA, UKBA...)	37 %
428. Appellation « Code de conduite anticorruption »	19 %	434. 3 thématiques clés (Trafic d'influence, Conflits d'intérêts, Cadeaux et invitations) au sommaire	33 %	442. Existence d'un éditorial signé du Président ou d'un dirigeant		449. Mention de la cartographie des risques de corruption	26 %
429. Mise à jour indiquée et inférieure à deux ans	32 %	Critères Pédagogiques				450. Mention de sanctions pour non-conformité avec le Code d'éthique dans une section dédiée	50 %
		435. Présence de l'arbre/chemin de décision	19 %				
		436. Présentation de l'arbre/chemin de décision sous forme d'infographie	4 %				

	SBF 120		SBF 120		SBF 120
Critères du Corpus Éthique		Critères de Langage Clair			
451. Référence aux politiques et procédures éthique et compliance : cadeaux et invitations, parrainage/philanthropie, conflits d'intérêts	22 %	454. Moins de 20 mots par phrase	21 %	464. Pas plus de 80 mots par paragraphe	67 %
		455. Plus de 98 % des phrases à la forme active	16 %	465. Pas plus de 4 paragraphes après un sous-titre/intertitre	36 %
		456. Plus de 98 % des phrases à la forme affirmative	4 %	466. Au moins 25 % des titres comportent un verbe	39 %
Critères liés à l' Alerte		457. Maximum 20 % de phrases complexes	17 %	467. Moins de 20 mots par puce	54 %
452. Présentation du dispositif d'alerte incluant les canaux de l'alerte, les garanties de confidentialité, la protection des lanceurs d'alerte contre les représailles et la description du chemin de l'alerte	14 %	458. Pas plus de 1 % de phrases non-verbales	21 %		
		459. Pas plus de 15 % de phrases avec des parenthèses	50 %		
453. Présentation du dispositif d'alerte sous forme d'infographie	6 %	460. Moins de 7 % d'adjectifs	8 %		
		461. Moins de 2 % d'adverbes	1 %		
		462. Moins de 0,5 % de latinismes, anglicisme, mots anglais	40 %		
		463. Moins de 0,5 % de mots soutenus, élaborés, vieilliss	67 %		

Plan de vigilance

	SBF 120		SBF 120		SBF 120		SBF 120
Critères Généraux							
468. Existence d'un plan de vigilance autonome	17 %	479. Identification et classification des risques prioritaires (identification des risques prioritaires, classification par niveau de sévérité)	26 %	492. Mention de dialogues avec les parties prenantes externes lors de l'analyse des risques et de la mise en œuvre des plans d'action	53 %	502. Le système d'alerte est présenté dans une infographie	10 %
469. Disponibilité publique du document	54 %	480. Mention des zones géographiques présentant des risques en matière de droits humains	22 %	493. Mention de la manière dont les parties prenantes externes sont impliquées	44 %	503. Mention du nombre d'alertes reçues en lien avec les thématiques de vigilance	36 %
470. Document disponible dans une version e-accessible	3 %	481. Mention des zones géographiques présentant des risques environnementaux	14 %	494. Mention de l'objectif des réunions avec les parties prenantes	29 %	Critères de Langage Clair	
471. Disponibilité des versions française et anglaise	98 %	482. Mention d'audits de fournisseurs et sous-traitants	72 %	Critères Pédagogiques		504. Moins de 20 mots par phrase	29 %
472. Document disponible en PDF	97 %	483. Mention de la part des fournisseurs et sous-traitants totaux audités	42 %	495. Présentation de la cartographie des parties prenantes, internes et externes	18 %	505. Plus de 98 % des phrases à la forme active	18 %
473. Appellation « Plan de vigilance »	81 %	484. Liste des politiques de l'entreprise par catégorie	21 %	496. Au moins 3 infographies présentes dans le document	26 %	506. Plus de 98 % des phrases à la forme affirmative	72 %
Critères de Navigation		485. Présentation des actions mises en place pour prévenir les risques identifiés et les atténuer	82 %	497. Au moins 3 graphiques présents dans le document	11 %	507. Maximum 20 % de phrases complexes	51 %
474. Accessibilité du document depuis le site institutionnel	64 %	486. Description du dispositif de suivi dans une partie dédiée	68 %	498. Les risques saillants sont présentés dans un tableau ou une infographie	46 %	508. Pas plus de 1 % de phrases non-verbales	29 %
475. Document disponible dans une version interactive	36 %	487. Présentation d'un tableau récapitulatif des indicateurs de suivi mesurant l'implantation du plan (au moins 3 indicateurs de performance, comparaison avec l'année précédente, objectifs, répartition par risque majeur)	3 %	499. Description de chaque risque saillant identifié expliquant l'impact des activités de l'entreprise pour cet enjeu	40 %	509. Pas plus de 15 % de phrases avec des parenthèses	44 %
476. Le plan est structuré autour de ces 6 sections principales : une introduction avec des informations générales, une partie dédiée aux droits humains, santé sécurité, environnement, fournisseurs et sous-traitants, une conclusion incluant le mécanisme d'alerte	33 %	488. Présentation de perspectives d'amélioration pour les mesures de vigilance pour les années à venir	35 %	500. Glossaire incluant <i>a minima</i> 10 définitions	1 %	510. Moins de 7 % d'adjectifs	3 %
Critères de Contenus		Critères de Gouvernance		Critères liés à l' Alerte		511. Moins de 2 % d'adverbes	43 %
477. Information de contexte du plan (chaîne de valeur et informations sur l'activité de l'entreprise) dans une partie dédiée ou en introduction	15 %	489. Présentation de la gouvernance du plan de vigilance	74 %	501. Présentation du dispositif d'alerte (mention des canaux de signalement, incluant une adresse e-mail ou un URL renvoyant vers la plateforme de signalement ; mention des moyens de communication du dispositif)	31 %	512. Moins de 0,5 % de latinismes, anglicisme, mots anglais	74 %
478. Présentation de la méthodologie de la cartographie des risques de droits humains/vigilance (méthodologie, filiales évaluées, risque sur la chaîne d'approvisionnement)	25 %	490. Mention de la présentation du plan au plus haut niveau de l'entreprise	68 %			513. Moins de 0,5 % de mots soutenus, élaborés, vieilliss	99 %
		491. Mention d'une gouvernance droits humains	29 %			514. Pas plus de 80 mots par paragraphe	99 %
						515. Pas plus de 4 paragraphes après un sous-titre/intertitre	33 %
						516. Au moins 25 % des titres comportent un verbe	29 %
						517. Moins de 20 mots par puce	63 %

Une méthodologie unique et labellisée

Cinq piliers de la Transparence

Labrador Transparency a élaboré avec le support du régulateur et du Comité scientifique une méthodologie unique pour définir la Transparence. Elle se fonde sur cinq piliers :

Trouver l'information recherchée dans les meilleurs délais

- Ergonomie de lecture (PDF et numérique)
- Architecture des hiérarchies
- Langage pour moteurs de recherche
 - ▶ Bénéfice pour le lecteur : gain de temps

Appréhender en confiance l'information

- Communication réglementée
- Cartographies et illustrations didactiques
- Sciences de l'information et nudge
 - ▶ Bénéfice pour le lecteur : surcroît de confiance

Évaluer une information rendue objective

- Standardisation sémantique
- Standardisation graphique
 - ▶ Bénéfice pour le lecteur : aide à la décision

Disposer au mieux d'une information sûre

- Rapidité et sécurité des processus
- Perspicacité des usages
 - ▶ Bénéfice pour le lecteur : satisfaction d'utilisateur

Comprendre dès la première lecture

- Réduction du temps de lecture
- Amélioration de la compréhension
 - ▶ Bénéfice pour le lecteur : meilleure perception



Des critères objectifs et universels

Chaque année, nous analysons l'ensemble des sociétés du panel selon des critères objectifs et universels : ils sont factuels et applicables à l'ensemble du panel. Ils sont mis à jour chaque année et s'appuient sur les cinq piliers de la Transparence : accessibilité, précision, comparabilité, disponibilité et clarté.

Un calcul scientifique

La méthode de calcul est définie de manière spécifique et pérenne dans le temps. Elle est fondée sur le niveau d'importance d'un critère pondéré par sa popularité. Nous révisons chaque année la popularité des critères afin de mieux refléter leur pertinence.

La définition du classement et des lauréats

Le classement est établi selon la note arithmétique obtenue. Toutefois, une entreprise obtenant la meilleure note dans plusieurs catégories sera lauréate d'un seul Transparency Award, le plus prestigieux. De même, une entreprise lauréate l'année précédente ne pourra pas remporter le même Prix l'année suivante.

Un Comité scientifique indépendant

Le Comité scientifique est le garant de l'indépendance des Transparency Awards. Il valide les critères et les résultats. Il participe également à l'évolution de la méthodologie. Il est composé de personnalités issues d'associations et d'organismes représentatifs des lecteurs et utilisateurs de l'information publiée par les entreprises. Ils sont spécialistes des différents sujets traités dans les documents analysés et œuvrent pour l'amélioration de la qualité de l'information délivrée.

Une méthodologie labellisée

Les Transparency Awards s'appuient sur une méthodologie scientifique exclusive qui est auditée et labellisée par un tiers indépendant, Bureau Veritas Certification. Chaque année, le référentiel élaboré avec l'organisme certificateur donne lieu à un audit indépendant. L'objectif de cette labellisation est de garantir un traitement professionnel, équitable et objectif des entreprises du panel.



Pour aller plus loin

Se comparer et améliorer votre classement l'année prochaine ?

Le cahier d'analyse, la relecture approfondie ou la revue de la stratégie de communication financière s'inscrivent dans un dispositif d'accompagnement adapté à votre niveau de Transparence, détaillant l'évaluation de vos quatre supports Finance et ESG au regard des critères de Transparence et de Langage clair et de la moyenne du SBF 120.

Bénéficier des meilleures pratiques de Place ?

Le Département Conseil de Labrador Transparency met toute son expertise Transparence et ses *benchmarks*, en France et aux États-Unis, à votre disposition pour améliorer votre communication financière et extra-financière.

Retrouver toutes les informations sur cette édition et sur les précédentes :

<https://www.labrador-transparency.com/fr/transparency-awards/>

Remerciements

Merci à l'équipe projet Ella Dollé, Justine Brosset, Laurène Hoffmann.

Merci à Anne-Eva Allauzen, Eva Humbert, Marie-Elise Georgelin, Consultantes, Annelya Oceana et Capucine Jacquet-Fle, Chargées d'études stagiaires du département Conseil de Labrador, pour leur travail, leur persévérance et leur investissement.

Merci à Laiza Marcadayda pour sa disponibilité, son expertise, son sourire et son soutien sans faille.

Merci à Clément Herr pour son engagement à nos côtés dans la mise en place de l'agent IA maison.

Merci à Tommy Rigault d'avoir relevé le défi de préparer un outil de calcul du classement intégrant l'IA et un nouveau prix dans un temps record.

Et merci à chacun des membres du Comité scientifique pour leur investissement, leur patience et leur bienveillance au cours de cette édition aux nombreux défis à relever.

Joanne Mangoua

Directrice Conseil France

Partenaires

Fidèles partenaires des Transparency Awards depuis leur création, de nombreuses associations de Place s'associent à la démarche de Labrador Transparency pour la promotion et l'essor de la Transparence. Nous remercions leurs représentants qui s'investissent chaque année au sein du Comité scientifique pour faire grandir les Transparency Awards : Alain Baetens, Anne Gaignard, Blandine Cordier-Palasse, Fouad Salyh et Valentine Bonnet.



EURONEXT





Transparency Awards

À propos de Labrador Transparency

Depuis plus de 30 ans, Labrador Transparency accompagne les entreprises dans la production et la diffusion d'une information réglementée, financière et ESG fiable et transparente.

Fort de 350 collaborateurs, de plus de 500 clients à travers le monde et d'une présence en France, aux États-Unis et en Asie, le groupe s'appuie sur un modèle intégré associant conseil, contenus, technologies et publication afin de garantir la cohérence et la performance des dispositifs d'information.

Convaincu que la Transparence doit servir avant tout l'intérêt général, le groupe en fait le fil conducteur de ses choix, de ses innovations et de son approche.

L'offre s'articule autour de quatre activités complémentaires : Publications réglementaires, financières et ESG, Reporting et communication en capital-investissement, Communication éthique et conformité, et Événementiel financier, en s'appuyant sur des expertises intégrées au service de la confiance des parties prenantes.

Labrador Transparency fait ainsi de l'information un levier de transparence durable au service de ses clients et de leurs parties prenantes.

Contact :

Joanne Mangoua

Directrice Conseil France

conseil@labrador-company.com

Tél. : 01 53 06 30 80

www.labrador-transparency.com